

Extrait du registre des délibérations Commission « Epanouissement du Citoyen et Jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013 Séance du 26 novembre 2013

Association Amicale Creilloise de Natation - convention d'objectifs -28 renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON Pouvoir à : M. VILLEMAIN M. GRIMBERT Pouvoir à M. BERNARD-LUNEAU Mme PORAS Pouvoir à : Mme CARLIER Mme BOUKHELIF Pouvoir à : M. BOUADDI M. BOULHAMANE M. RIFI SAIDI Pouvoir à : **Mme PAMART** Pouvoir à : Mme DINGIVAL M. MACHU Pouvoir à : Mme FEVRIER M. BELMHAND Mme LEFEVRE Pouvoir à :

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ABBA SIDICK M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique de la natation et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil souhaite renouveler la convention d'objectifs avec l'association Amicale Creilloise de Natation.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, tant les engagements réciproques de la ville et de l'association que les axes de développement de cette dernière.

Cette convention d'objectifs, établie pour trois ans (saisons 2014 à 2016), détaille notamment la formation des éducateurs, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux évènements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.





39

39

34

aintena

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs. Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention d'objectifs ci-annexée,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et Jeunesse» en date du 26 novembre 2013, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1: d'approuver la convention d'objectifs.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2014/ 2016 avec l'association L'Amicale Creilloise de Natation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

1 9 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTORIE

après dépôt en Sous-Préfecture le . U. / 12/1/3

et publication ou notification le .4.9. 14.2

IF MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Philippe Ratu







